

CC_2023_0196

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 15 septembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 48 Procurations : 9

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BENECH Laurence , Mme BARBIER Françoise , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. ANDRE Ismaël (suppléant de M. DROUMAGUET Jean), M. EGAULT Gervais , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROLLAND Yves , M. MAHE Loïc , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , Mme PRIGENT Brigitte , M. PRIGENT François , M. QUENIAT Jean-Claude , M. RANNOU Laurent , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :

M. BETOULE Christophe à Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. JEFFROY Christian à Mme PRIGENT Brigitte, M. LEON Erven à Mme PONTAILLER Catherine, M. MAINAGE Jacques à Mme BOIRON Bénédicte, Mme NIHOARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRUD'HOMM Denise à M. THERIN Patrick, M. QUILIN Gérard à M. EGAULT Gervais, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul, M. ROBIN Jacques à M. LE MOULLEC Frédéric

Étaient absents excusés :

Mme COADIC Marie-Laure, M. COCADIN Romuald, M. COENT André, M. COLIN Guillaume, Mme CORVISIER Bernadette, M. EVEN Michel, M. GARZUEL Alain, M. KERVAON Patrice, M. LE BRAS Jean-François, M. LE HOUEROU Gilbert, M. LE ROI Christian, M. L'HEREEC Patrick, Mme LOGNONÉ Jmila, M. MARTIN Xavier, M. NEDELLEC Yves, Mme NICOLAS Sonya, M. OFFRET Maurice, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, M. PEUROU Yves, Mme PIEDALLU Anne-Françoise, Mme PIROU Karine, M. PONCHON François, M. QUEGUINER Yannick, M. ROGARD Didier, M. SALIOU Jean-François, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plouaret

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté a lancé en 2021 la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plouaret afin de prendre en compte :

- les raccordements qui ont eu lieu depuis la date d'approbation du zonage en vigueur (2007),
- les projets de développement de la commune,
- la construction de la nouvelle station d'épuration de Plouaret.

La mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement, présentée à la commune, n'est pas soumise à étude d'impact par l'autorité environnementale. Le projet de zonage peut être présenté à enquête publique.

5 secteurs ont été étudiés (étude d'un scénario de réhabilitation des installations individuelles et d'un scénario d'assainissement collectif).

L'étude conclut :

- à l'ajout au zonage d'assainissement collectif de la ZA de la gare et de la zone à urbaniser 1 AU6 de la rue de Pen Ar Roho
- au passage au zonage d'assainissement non collectif du secteur de Bernantec et de l'impasse Geoffroy de Pont Blanc.

Les autres secteurs d'études restent en assainissement non collectif.

VU L'arrêté du 10 décembre 2019, portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 57 pour)**

DECIDE DE :

ARRETER Le projet de zonage de la commune de Plouaret.

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à soumettre les projets de zonages d'assainissement à enquête publique.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

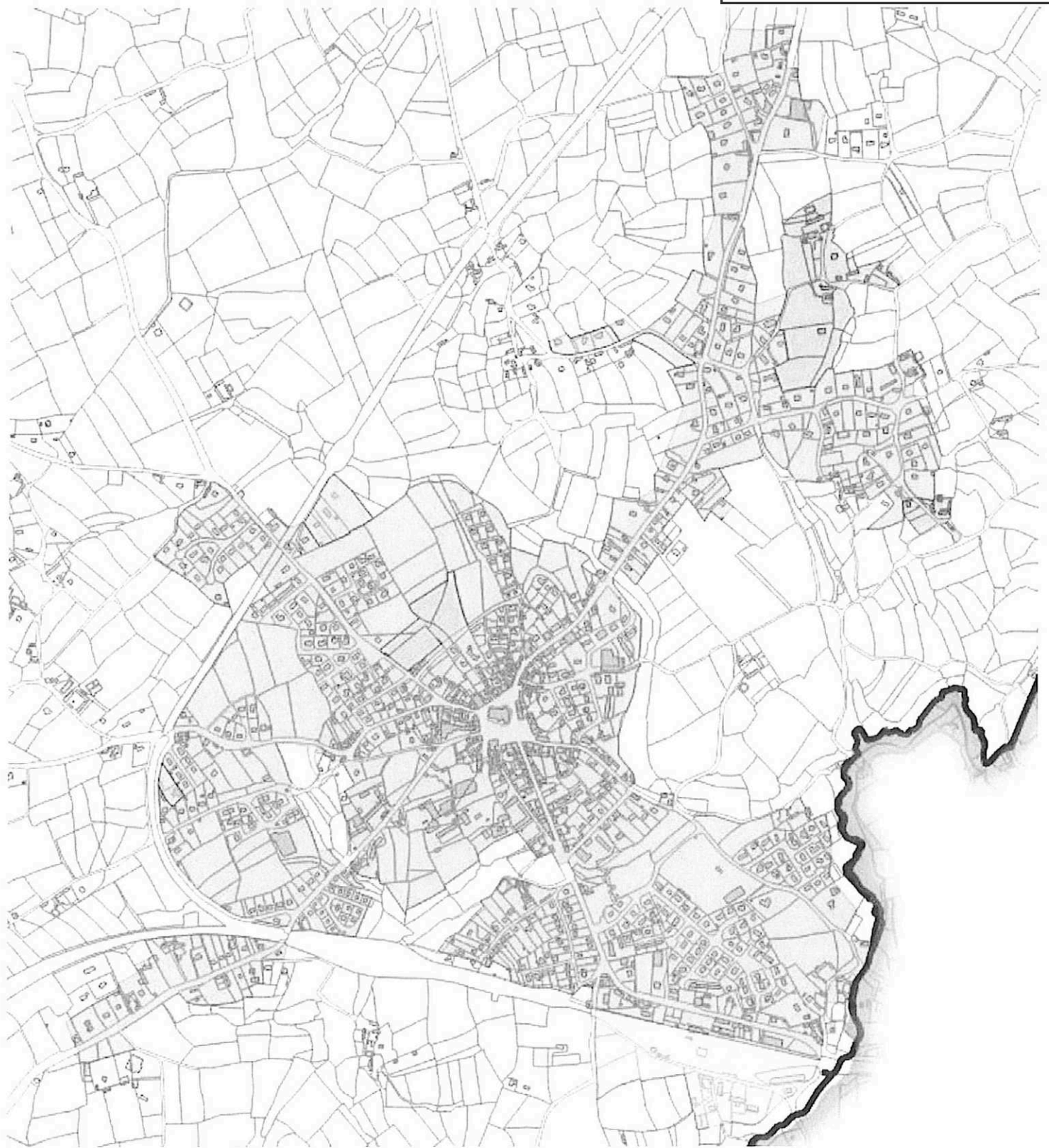
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le : - 9 OCT. 2023
Publiée et mise en ligne sur le site Internet de LTC le : - 9 OCT. 2023

**LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT**

**LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT**





- secteur ajouté
- secteur conservé
- secteur retiré
- zone à urbaniser ajoutée au zonage
- zone déjà raccordée (régularisation)